

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière :  
Environnement

**OBJET :  
AVIS SUR  
ENQUETE  
PUBLIQUE –  
SITE DU 4EME  
REGIMENT  
ETRANGER**

Séance du Conseil Municipal du 27 février 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINO Stéphan, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

**Secrétaire** : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Lieutenant-Colonel commandant le 4<sup>ème</sup> Régiment Etranger, a déposé un dossier en Préfecture de l'Aude en vue d'une demande d'autorisation d'exploiter un IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) soumis à autorisation et deux IOTA soumis à déclaration sur le site du 4<sup>ème</sup> Régiment Etranger.

Cette opération relevant de l'article L 214.1 et suivants du code de l'environnement (rubriques n° 2.1.5.0.1° autorisation et 2.1.1.0-2° déclaration), concerne le système d'assainissement des eaux pluviales de la zone vie du régiment et compagnie du Quartier Capitaine Danjou, la station d'épuration dimensionnée pour 1350 équivalents – habitants et se rejetant dans le Tréboul ainsi que le trop plein du poste de relèvement principal.

Par arrêté n°2016/0077 en date du 8 décembre 2016, Monsieur le Préfet de l'Aude, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Celle-ci s'est déroulée du 4 janvier 2017 au 3 février 2017 inclus. L'avis au public a été affiché durant toute l'enquête publique en Mairie de Castelnaudary. Le dossier d'enquête, ainsi que le registre destiné à recevoir les observations du public ont été déposés et mis à la disposition du public, au service urbanisme pour consultation durant les heures d'ouverture du public. Aucune observation n'a été portée sur le registre.

Il précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ces demandes d'autorisation et de déclaration IOTA, conformément aux prescriptions de l'article R214-8 du Code de l'Environnement.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 21.02.2017

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 21.02.2017

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **03 MARS 2017**

Après avoir consulté les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de donner un avis favorable au projet présenté sur le site du 4<sup>ème</sup> Régiment Etranger.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 22 février 2017,

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**PRECISE** que le dossier d'enquête, ainsi que le registre destiné à recevoir les observations du public ont été déposés et mis à la disposition du public en Mairie de Castelnaudary, au service urbanisme pour consultation durant les heures d'ouverture du public, du mardi 4 janvier 2017 au 3 février 2017 inclus.

**DONNE** un avis favorable au projet présenté par Monsieur le Lieutenant-Colonel commandant le 4<sup>ème</sup> Régiment Etranger, sous réserve du respect des diverses législations et réglementations en vigueur régissant l'environnement.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 février 2017.

Ampliation faite le :  
**02 MARS 2017**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**02 MARS 2017**  
Par publication le :  
**03 MARS 2017**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,



Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 02/03/2017  
N°011-211100763-20170227-2017-46-DE